

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 36
Pouvoir : 5
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
10 février 2026
Date d'affichage :
10 février 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée pouvoir à Christian OPIOLA – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé pouvoir à Viviane ROMMENS – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT absent excusé représenté par Geneviève SARTELET – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN
Absents excusés ayant donné pouvoir : Pierre-Yves ROY absent excusé donne pouvoir à Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA, absente excusée donne pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée donne pouvoir à Xavier COURTOIS – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Jean-Michel SABAN – Christophe CHEYSSON absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Philippe DESCHAUMES – Gilles SACKPEY – Clément POINTEAU – Guy GUENIFFEY – Sylvie CHARPIGNON
Absents : Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE VOLANT D'ADJOINT D'ANIMATION

Afin de répondre aux besoins quotidiens de remplacement d'agents absents, de respect des taux d'encadrement et aux besoins annuels de personnel supplémentaire pendant les vacances scolaires, il est envisagé de créer un poste permanent dit volant d'adjoint d'animation, à temps non complet (27/35^{ème}), à compter du 23 février 2026 afin de permettre un recrutement avant les vacances d'avril 2026.

Un poste volant permet de ne pas affecter l'agent à un site spécifique mais de le faire intervenir sur tous les sites d'accueil selon les besoins.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation et de l'accueil d'enfants, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est donc proposé de créer, à compter du 23 février 2026, le poste suivant :

- 1 poste de d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (27/35^{ème}),

Et de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE de créer le poste suivant :

- 1 poste de d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (27/35^{ème}),

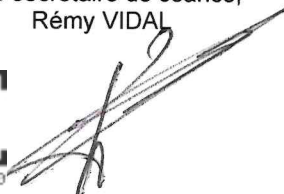
Et de modifier le tableau des emplois.

à compter du 23 février 2026, dans les conditions proposées ci-dessus.

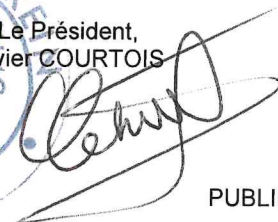
DIT que les crédits nécessaires figureront aux budgets de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2026

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 19/02/2026